



SEANCE DU 16 FÉVRIER 2021

Date d'envoi de la convocation : 10 février 2021

Nombre de membres : 191

Nombre de présents : 171

Nombre de votants : 185

A l'ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie (jusqu'à 19h00), DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves (jusqu'à 19h45), FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc (jusqu'à 19h06), GANCEL Daniel, GASNIER Philippe (jusqu'à 19h00), GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, PROD'HOMME Sylvie suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine (à partir de 18h05), OLIVIER Stéphane suppléant de HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, MONTRIEUL -

XAMENA Valérie suppléante de LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela (jusqu'à 19h00), MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge (jusqu'à 18h56), MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUILLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à MIGNOT Henri, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DIGARD Antoine à MAHIER Manuela (jusqu'à son départ 19h00), DUBOST Nathalie à BIHEL Catherine (à partir de 19h00), FRIGOUT Jean-Marc à GUILLEMETTE Nathalie (à partir de 19h06), GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie (à partir de 19h00), GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HEBERT Karine à SAGET Eddy (jusqu'à 18h05), JOZEAU-MARIGNE Muriel à BERHAULT Bernard, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LEFRANC Bertrand à GRUNEWALD Martine, LEJEUNE Pierre-François à LE POITTEVIN Lydie, MABIRE Edouard à BOUILLON Jean-Michel, MAHIER Manuela à FAGNEN Sébastien (à partir de 19h00), PIC Anna à ARRIVÉ Benoît, SIMONIN Philippe à RONSIN Chantal.

Excusés :

AMIOT Sylvie, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, JEANNE Dominique, LAMARRE Jean-Robert, LEMONNIER Thierry.

Délibération n° DEL2021_018

OBJET : Concertation préalable projet NPNRU - Actualisation des modalités

Exposé

Le code de l'urbanisme (article L 103-2) précise que font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dans le cadre de projets de renouvellement urbain.

En 2015, la communauté urbaine de Cherbourg a délibéré (délibération D_2015_209 du 23 novembre 2015) sur l'opportunité de la collectivité d'engager une étude de programmation urbaine sur le quartier Les Fourches Charcot-Spanel au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U) auquel le quartier est éligible. Dans cette délibération, la concertation est évoquée via la mobilisation du conseil citoyen.

Par délibération du 07 mars 2019 (DEL 2019_025), suite aux différentes évolutions institutionnelles impactant le projet et son portage, la communauté d'agglomération a précisé les modalités de concertation retenues pour la finalisation du plan guide, avec notamment une nouvelle phase de concertation via la mise à disposition du public d'un dossier projet, avec registre pour le recueil des avis, du 11 juin au 15 juillet 2019.

Le contenu du dossier projet comprenait notamment une synthèse des objectifs et enjeux du projet avec un phasage prévisionnel des opérations ainsi qu'un cahier destiné à recueillir les avis.

A l'automne 2019, le projet a été modifié suite à l'intégration de nouvelles orientations structurantes pour le quartier :

- La réhabilitation du patrimoine de la SA HLM Cotentin sur la rue du D. Caré, premier patrimoine locatif social du territoire qui devait être démoli,
- L'intégration de la construction d'un nouvel équipement d'accueil petite enfance en remplacement de la crèche existante.

L'introduction de ces nouvelles orientations a impacté fortement l'organisation de la programmation du projet.

Dans ce contexte, une mission d'adaptation du plan guide a été menée par La Fabrique Urbaine au 1er semestre 2020. Le nouveau plan guide a fait l'objet de nombreux échanges avec les partenaires du projet avant d'être validé en comité de pilotage le 18 décembre 2020. La prochaine étape sera la signature de la convention pluri annuelle (2021-2024) de renouvellement urbain entre la communauté d'agglomération du Cotentin, la ville de Cherbourg-en-Cotentin, l'OPHLM Presqu'île Habitat, La SA HLM Cotentin, La SA HLM Les Cités Cherbourgeoises, l'ANRU, Action Logement, la région Normandie, la Banque des Territoires.

En amont de cet engagement contractuel partenarial, il est nécessaire de remettre la nouvelle programmation urbaine et patrimoniale définie en concertation.

Dans cette perspective, il est proposé de mettre à disposition des habitants du Cotentin, un dossier projet du 10 mars au 10 avril 2021. Les habitants seront informés du début de la mise à disposition du registre via une communication spécifique.

Au regard de la situation sanitaire, la concertation se fera par voie dématérialisée et en présentiel sur rendez-vous à la Maison du Projet, à la maison de quartier Flora Tristan, au siège de l'agglomération du Cotentin ou de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Un bilan de la concertation sera présenté, pour approbation, au conseil de l'agglomération à l'issue de la consultation du public.

Les observations recueillies sur le projet nourriront le projet urbain dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle.

Les modalités de concertation qui seront prévues pour la poursuite de la concertation en phase opérationnelle seront précisées au moment de la signature de la convention avec l'ANRU et les partenaires, au printemps 2021.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL 2019_025 du 07 mars 2019 relative aux modalités de la concertation,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 173 - Contre : 1 - Abstentions : 8) pour :

- **Approuver** l'actualisation des modalités de la concertation dans le cadre du projet NPNRU,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE